



ALLOCUTION DU 11 NOVEMBRE 2013

Le 28 juin 1914 deux coups de feu retentissent à Sarajevo, deux coups de feu qui vont embraser toute l'Europe et ancrer dans nos mémoires et notre histoire des noms ou appellations comme:

- La Marne,
- La Somme,
- Le Chemin des Dames,
- Les Dardanelles, Verdun....

Des noms, mais aussi des chiffres:

- 4 longues années de guerre,
- 8 400 000 combattants qui allaient devenir « Nos Poilus »,
- 1 400 000 morts au champ d'honneur, au cœur d'une tranchée immonde ou sur les remparts d'un fort. Ils y avaient appris la solidarité dans le combat, le courage, le sens de l'honneur et l'amour de la patrie. Ils étaient paysans, ouvriers, employés, docteurs, instituteurs, écrivains ou fonctionnaires, croyants ou athées: mais tous debout, repoussant les limites humaines au delà de l'imaginable, pour défendre la Liberté, leur Liberté! notre Liberté.
- 27000 Monuments aux Morts honorent leur mémoire et portent jusqu'au cœur de nos villes et villages de France, la marque cruelle de la Grande Guerre.

1914/1918! La Grande Guerre!

Aujourd'hui, presque 100 ans nous séparent de ces deux dates qui marquèrent le déclenchement et la fin d'une guerre dure et impitoyable, faite de combats héroïques et de farouches batailles menées par des belligérants souvent adversaires mais toujours valeureux.

La Grande Guerre, mais aussi « la der des der! » pensait on à l'époque! Et qui fut, hélas, suivie de 39/45 et des autres conflits qui

à leur tour ancrèrent dans nos mémoires et notre histoire des noms ou expressions comme:

- la ligne Maginot,
- la Résistance,
- les Forces Françaises Libres,
- la Normandie,
- la 2ème DB de Leclerc,
- Bir Hakeim,
- Rhin et Danube,
- Dien Bien Phu,
- Palestro,
- harkis et supplétifs....

Alors que pouvons nous faire, nous qui venons cent ans après?

Que pouvons nous faire.....Si ce n'est cultiver la mémoire, garder le Souvenir, passer le témoin!

Et aujourd'hui la loi nous y aide.

Par la loi du 28 février 2012 le Parlement a fait du 11 novembre une journée d'hommage à tous les Morts pour la France, sans abandonner l'héritage historique de la première guerre et les autres journées nationales commémoratives et sans oublier ceux qui aujourd'hui laissent leur vie au

- Mali,
- au Kosovo
- ou en Afghanistan.

Cette loi confère à cette célébration une solennité encore plus grande et en fait la clef de voûte de notre souvenir, de notre mémoire et de notre reconnaissance à tous ceux qui ont donné leur vie pour sauvegarder notre Liberté.

Merci

